

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

OBJET

STRATEGIE UNIFIEE AUTOUR D'OBJECTIFS COMMUNS

N°	2025	07	337
Le 2 juillet à 14h30			

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à Lille (Opéra de Lille)				
DATE DE CONVOCATION	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS REPRÉSENTÉS	ABSENTS
Le 17 juin 2025	Monsieur Arnaud Deslandes représenté par Madame Marie-Pierre Bresson	X		
	Madame Catherine Morell-Sampol		X	
	Monsieur Arnaud Taisne		X	
	Monsieur Sébastien Duhem		X	
NOMBRE DE MEMBRES	Madame Delphine Blas		X	
	Madame Sylviane Delacroix		X	
EN EXERCICE	Madame Mélissa Camara		X	
	Madame Vanessa Duhamel	X		
22	Monsieur Alain Cambien	X		
	Monsieur Michel Delepaul	X		
PRÉSENTS	Monsieur Patrick Geenens	X		
	Monsieur Jacques Ducrocq		X	
9	Monsieur Jean-Paul Mulo		X	
	Monsieur Grégory Tempremant	X		
REPRÉSENTÉS	Monsieur François Decoster		X	
	Monsieur Sébastien Chenu			X
12	Monsieur Bertrand Gaume		X	
	Monsieur Hilaire Multon	X		
VOTANTS	Madame Pascale Pronnier	X		
	Monsieur Jan Vandenhouwe		X	
21	Monsieur François Martin	X		
	Madame Sabine Revert		X	

OPÉRA DE LILLE

N° 2025-07-337 : Stratégie unifiée autour d'objectifs communs

Délibération n° 2025-07-337 du 2 juillet 2025 du Conseil d'administration de l'EPCC « Opéra de Lille »,

En réponse à la recommandation n°3 du rapport de la Chambre Régionale des Comptes de mai 2024, un travail sur la rédaction d'une CPO (Convention Pluriannuelle d'Objectifs) a commencé en novembre 2024.

Recommandation n°3

« *Elaborer, avec l'ensemble des membres financeurs, une convention définissant une stratégie unifiée autour d'objectifs communs, avec des indicateurs de suivi et de résultat* »

➤ « *Chaque financeur fixe (...) ses propres objectifs et ses modalités de suivi et de contrôle de l'activité de l'Opéra. Aucune démarche coordonnée n'est mise en place, alors qu'une convention cadre multipartite est prévue à l'article 5 des statuts : « une convention multipartite pluriannuelle viendra préciser les missions de l'établissement, et l'évolution des participations financières ». Par ailleurs, ces conventions ne comportent pas d'objectifs opérationnels évaluables, à la différence des conventions portant sur des projets déterminés. »*

(...)

➤ « *La direction régionale des affaires culturelles (DRAC) souhaite mettre en place, lors du changement de direction, en 2025, une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) avec les membres financeurs.*

La chambre encourage cette démarche, qui doit néanmoins rester cohérente avec les exigences de l'article 5 des statuts et du conventionnement TLIN.

La convention souscrite doit assigner à l'Opéra des objectifs harmonisés dont l'atteinte pourra être mesurée au moyen d'indicateurs de résultat. Elle devra comporter des objectifs financiers et une trajectoire de réduction du déficit, rendus nécessaires par la fragilité de la situation financière de l'établissement (cf. infra). La démarche doit lui permettre de disposer d'une feuille de route plus claire, écartant tout risque de dispersion de son activité. »

Plusieurs réunions ont permis :

- de repartager les attendus du conventionnement de Théâtre Lyrique d'Intérêt National
- d'échanger sur les politiques publiques culturelles de chaque membre de l'EPCC
- d'échanger sur les formats actuels proposés par l'Opéra de Lille pour répondre aux objectifs attendus et de la nécessité pour la direction de l'Opéra d'en modifier et/ou supprimer certains, compte tenu des réductions budgétaires

A l'occasion de la prise de fonction de la nouvelle directrice Barbara Eckle, les membres de l'EPCC ont souhaité reformaliser leur coopération et leur engagement mutuel autour du projet de l'Opéra de Lille via la présente délibération, simultanément à la demande d'un nouveau conventionnement de Théâtre Lyrique d'Intérêt National qui sera déposé courant juillet 2025.

Un comité de suivi réunissant la directrice et les représentants des membres de l'EPCC sera organisé au minimum 1 fois par an. Sur proposition de la directrice de l'Opéra de Lille, le comité pourra également inviter ponctuellement ou de façon plus pérenne, des personnalités qualifiées.

Le comité sera chargé de l'examen et du suivi des missions inscrites au titre de la présente délibération.

Un point de suivi sera fait annuellement lors de la séance du Conseil d'administration d'octobre en sus de la présentation du bilan de saison N-1.

De nouvelles réunions seront organisées à l'automne 2025 afin :

- de pouvoir préciser certains indicateurs RSE proposés en lien avec le « cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique » (CACTé) : il s'agira de formaliser les engagements de l'Opéra déjà mis en œuvre sans forcément en ajouter de nouveaux
- de différencier les indicateurs de suivi de l'activité et les indicateurs de résultats
- de renseigner les objectifs cibles des indicateurs de résultats, à atteindre pour les saisons à venir.

L'annexe de ces indicateurs mise à jour fera alors l'objet d'une délibération au Conseil d'administration de mars 2026.

La présente délibération est valable pour toute la durée du mandat de Barbara Eckle.

Il est proposé au Conseil d'administration de s'engager, par la présente délibération, et à présenter dans le dossier préparatoire au Conseil d'administration (déclinaison du projet artistique selon les axes du décret de Théâtre Lyrique d'Intérêt National, indicateurs de suivi et de résultats, projection budgétaire pluriannuelle), à soutenir l'Opéra de Lille et sa nouvelle direction dans une stratégie unifiée, aux objectifs évaluables et réalisables, dans un contexte budgétaire contraint, en laissant sa direction définir les formats à mettre en place pour y répondre, quitte à en prioriser ou supprimer certains.

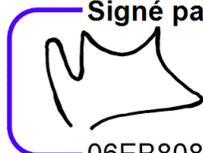
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration s'engage à l'unanimité, par la présente délibération, à soutenir l'Opéra de Lille et sa nouvelle direction dans une stratégie unifiée, aux objectifs évaluables et réalisables, dans un contexte budgétaire contraint, en laissant sa direction définir les formats à mettre en place pour y répondre, quitte à en prioriser ou supprimer certains.

Régulièrement publié et transmis en Préfecture le

Fait à Lille le 2 juillet 2025

La Présidente du Conseil d'administration de l'Opéra de Lille

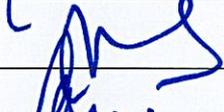
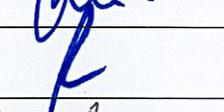
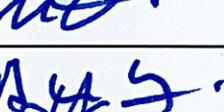
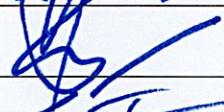
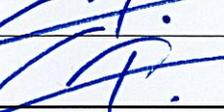
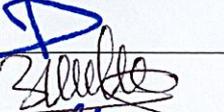
Signé par :



06EB808C86C040D...
Marie-Pierre Bresson

CONSEIL D'ADMINISTRATION
2 JUILLET 2025 à 14h30
OPÉRA DE LILLE /STUDIO

FEUILLE DE PRÉSENCE / QUORUM

COLLECTIVITÉS	TITULAIRES	SUPPLÉANTS	POUVOIR	SIGNATURES
VILLE DE LILLE	Mme Marie-Pierre BRESSON			
	Mme Catherine MORELL-SAMPOL	Mme Charlotte BRUN	Mme Marie-Pierre BRESSON	
	M. Arnaud TAISNE	Mme Marielle RENGOT		
	M. Sébastien DUHEM	M. Jacques RICHIR		
	Mme Delphine BLAS	M. Franck HANOH		
	Mme Sylviane DELACROIX	M. Didier JOSEPH-FRANCOIS		
	Mme Mélissa CAMARA	Mme Nathalie SEDOU		
	Mme Vanessa DUHAMEL	Mme Violette SPILLEBOUT		
MEL	M. Alain CAMBIEN	M. Nicolas DETERPIGNY		
	M. Michel DELEPAUL	Mme Marie- Noëlle NIREL		
	M. Patrick GEENENS	M. Bernard DEHAUT		
	M. Jacques DUCROCOQ	Mme Isabelle MARIAGE-DESREUX	M. Patrick GEENENS	
RÉGION HAUTS-DE-FRANCE	M. Jean-Paul MULOT	Mme Nadège BOURGHELLE-KOS		
	M. Grégory TEMPREMANT	Mme Mady DORCHIES-BRILLON		
	M. François DECOSTER	M. Frédéric LEFEBVRE	M. Grégory TEMPREMANT	
	M. Sébastien CHENU	M. Jean-Philippe TANGY		
ÉTAT	M. le Préfet du Nord M. Bertrand GAUME	M. Guillaume AFONSO		
	M. le Directeur des Affaires Culturelles de la Région des Hauts-de-France M. Hilaire MULTON	M. Nicolas GUINET		
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	Mme Pascale PRONNIER	M. Christophe MARQUIS		
	M. Jan VANDENHOUWE	Mme Jacqueline BRUCKERT		
REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL	M. François MARTIN	M. Olivier DESSE		
	Mme Sabine REVERT	Mme Claire OLIVEAU		